

FICHE ACTION		Arrachage, écorçage, abatage ou test de techniques	
FA 4			
NOMBRE DE SITES	LINEAIRE (en m)	COÛT TOTAL	
22	1 847 m	13 709 €	
CONTEXTE DE L'ACTION	ENJEUX	Cette action concerne les tronçons impactés par la présence de espèces exotiques terrestres. Elle vise à rétablir la biodiversité sur le sous-tronçon concerné.	
	OBJECTIFS	OB 7 – Préserver la biodiversité	
	EVALUATION	IE 4 – Colonisation par les espèces exotiques terrestres	
PRESENTATION / NATURE DE L'ACTION		L'intervention consiste à éradiquer ou à défaut limiter le développement des plantes exotiques terrestres trop envahissantes.	
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES (déroulement)	CONTEXTE JURIDIQUE		
	CONSISTANCE DE L'OPERATION	Les opérations sont différentes en fonction des espèces considérées : Renouée du Japon Il s'agit de couper les tiges avant qu'elles fassent plus de 1,20 m environ, plusieurs fois par an afin d'épuiser la plante. Les techniques d'arrachage ou de bâchage n'ont pas donné satisfaction. Le traitement chimique est interdit à moins de 5m du cours d'eau. Érable negundo Écorçage sur 30 cm de haut afin d'enlever le cambium et provoquer le dépérissement de la tige. Buddléia Arrachage des jeunes plants ou tronçonnage lorsqu'ils sont plus développés. Toutefois le tronçonnage implique de repasser régulièrement au cours des années suivantes car l'arbuste va continuer le rejeter de souche. Dans tous les cas, les produits de coupe doivent être évacués sur une plate-forme inerte ne présentant aucun risque de reprise et être brûlés. Une attention particulière doit être portée à cette évacuation pour qu'il n'y ait aucun brin pouvant tomber d'une remorque, risquant de créer une nouvelle station d'espèce envahissante. Par ailleurs le matériel utilisé doit être contrôlé en fin de chantier car certains fragments de plante possèdent une capacité de survie hors de l'eau prolongée et de reprise végétative importante dès que les conditions s'y prêtent.	
	MOYENS NECESSAIRES	Scie, tronçonneuse, serpe, pelle,...	
	INCIDENCES POSSIBLES	/	
	PERIODE D'INTERVENTION	/	
SUIVI	INDICATEUR D'ACTION	IA 4 – Suivi des plantes exotiques terrestres	
	MESURES COMPENSATOIRES ET PREVENTIVES	/	
COÛT		/	
MAÎTRE D'OUVRAGES & PARTENAIRES (financements)		SYMBA Agence de l'Eau Adour-Garonne Conseil Départemental 16 Conseil Départemental 17	

SITES CONCERNES

PHASE	ID_travaux	LOCALISATION	Nbr	Long (m)	Coût (€)
1	CR2_et	entre Saint-Bris et étang: renouée du japon	1	11	450
	PI_et	Saint-Sauvant: buddléia	1	10	400
	BR1_et	tout	1	47	329
	SO1_et	tout	1	85	595
2	AR_et	moulin de la Curée: érable negundo	1	42	210
3	B12_et	mons: érable negundo	1	29	145
	AU1_et	moulin grelat	1	35	245
	AU2_et	la maisonnette	1	4	28
	A27_et	aval coulorges: renouée du japon	1	41	287
	CN1_et	route de mesnac: renouée du japon	1	62	434
	L5_et_2	confluence landais: érable negundo	1	109	763
4	B15_et	petites ecures: érable negundo	1	289	1445
	BZ1_et	font brochère: buddléia	1	29	1000
	F4_et	bourg cressé: renouée du japon	1	43	301
	AU4_et	chez gaudin	1	65	455
	D5_et	toumay: renouée du japon	1	74	518
	VF1_et	chez vittet	1	34	238
	A31-1_et	l'epine: renouee du japon	1	31	217
	CH1_et	connexion Veyron: renouée du japon	1	70	490
	L2_et	chez landais: renouée du japon	1	37	259
	L5_et_1	la bordonnerie: érable negundo	1	687	4809
5	B4-1_et	fresneau	1	13	91
			22	1847	13709

BIBLIOGRAPHIE

Espèces végétales exotiques envahissantes – Conservatoire Botanique

Manuel de gestion des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges – Agence de l'Eau Loire-Bretagne.